

RAPPORT N° 06/4-32  
au Conseil Municipal

OBJET

TRAM TRAIN REGIONAL  
(1ère phase de réalisation)

LANCEMENT DE LA CONCERTATION  
EN VUE DE CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

La concertation est une procédure administrative prévue par l'Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme. Tout au long du projet, elle a pour but d'associer à son élaboration les habitants, les associations locales, les décideurs économiques et politiques et toute autre personne concernée. Elle précède l'enquête d'utilité publique. Les objectifs de cette première phase de concertation sont d'exposer les enjeux du projet et ceux de chaque Commune, de recueillir les interrogations et de prendre en compte les observations de chacun.

De septembre à novembre 2004, la Région a souhaité que le projet Tram Train fasse l'objet d'un débat public. Les conclusions et le bilan du débat public ont donné lieu alors à une large diffusion et ont également permis à la Région de confirmer que le mode ferré Tram Train est celui qui offre la meilleure qualité de service à l'utilisateur du transport collectif.

Les propositions de tracés de référence ont été arrêtées par la Commission Permanente de la Région.

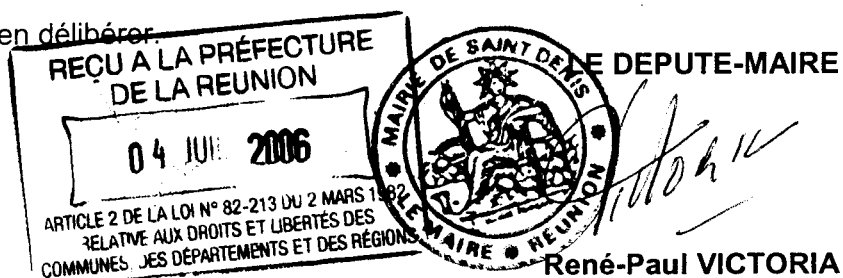
Dans ce cadre, notre collectivité a été sollicitée par la Région qui souhaite mettre en oeuvre le plus rapidement possible, une nouvelle phase de concertation afin d'informer le public de l'avancement du projet Tram Train dont les études préliminaires de la 1ère phase entre Saint-Paul et Gillot-La Mare sont en voie d'achèvement.

Cette concertation se déroulera en plusieurs phases détaillées en annexe :

- 1° réunions Publiques et expositions organisées en Mairie ;
- 2° réunions d'information auprès des professionnels, Chambres Consulaires et Comités Consultatifs ;
- 3° utilisation du support audiovisuel.

Je vous demande donc d'approuver le lancement de la concertation concernant le projet de Tram Train régional et de m'autoriser à signer tous actes administratifs y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-32  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

TRAM TRAIN REGIONAL  
(1ère phase de réalisation)

LANCEMENT DE LA CONCERTATION  
EN VUE DE CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'Article L. 300-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-32 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le lancement de la concertation concernant le projet de Tram Train régional.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer tous actes administratifs y afférents.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint Denis, le 28 JUN 2006



## **I. OBJECTIFS DE LA PHASE DE CONCERTATION (Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme)**

Il s'agit pour le maître d'ouvrage de mener une concertation, phase nécessaire à l'information des collectivités, partenaires et publics concernés. Cette phase de concertation doit nécessairement prendre en compte plusieurs niveaux d'information.

- 1) les collectivités locales : Communes concernées ;
- 2) les Chambres Consulaires : Chambre de Commerce, chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture ;
- 3) les Conseils Consultatifs : CESR, CCEE ;
- 4) le public ;
- 5) les associations représentatives en matière de protection de l'environnement et de défense des riverains, d'usagers de la route ou des consommateurs.

Sur un projet d'une telle importance, il est nécessaire d'associer l'ensemble des acteurs qui de près ou de loin auraient des remarques à formuler en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement.

La concertation à ce stade du choix des tracés est un gain de temps futur pour la démarche de l'enquête publique nécessaire à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

## **II. ORGANISATION DES REUNIONS D'INFORMATION**

### **II.1 Réunions publiques et expositions permanentes organisées en l'Hôtel de Ville de Saint-Denis**

Ces réunions ont pour but d'informer le plus largement possible les collectivités et autorités organisatrices de transport, les professionnels des transports et le public.

Il est souhaitable de dissocier ce qui est institutionnel de ce qui est information stricto sensu du public. Pour ces raisons, nous préconisons de mener ces réunions d'information à plusieurs niveaux et selon de modalités sensiblement différentes.

Pour l'heure, il semble nécessaire de mener cette approche uniquement avec les Communes concernées par la première phase du tracé : Saint-Paul, Port, Possession, Saint-Denis, et Sainte-Marie.

Les réunions d'information faites auprès du public seront précédées d'avis et encarts dans les journaux ainsi que de communiqués par voie d'affichage dans les collectivités concernées. Les associations représentatives d'usagers et de protection de l'environnement seront systématiquement invitées, par l'envoi d'un carton d'invitation à « une réunion d'information et de concertation sur le projet de Tram Train ».

Un exposé global fait par un élu de la Région, suivi de l'intervention de techniciens permettra de poser le cadre du projet tout en suscitant l'échange de points de vue et des questions de la population.

La présentation du projet descendra au stade infra communal. Mais, elle ne descendra pas au stade du parcellaire. Elle exposera plutôt les aspects de la liaison rapide interurbaine, de la connexion avec les réseaux locaux de transport collectifs, des avantages en gain de temps et de confort, etc....

A ce stade, l'exposition des panneaux et la mise à disposition de la plaquette est indispensable.

## **II.2 Réunions d'information auprès des professionnels, Chambres Consulaires et Comités Consultatifs**

Ces réunions ont d'ores et déjà été engagées. Elles prennent la forme d'une présentation générale faite par un élu, suivie de l'instauration d'un débat animé par les services de la SEM SR21 et la DEAT4. Il semble nécessaire de préparer un document de synthèse qui serait remis aux participants lors de la réunion d'information, en sus des plaquettes de présentation. Le rendu de ces réunions sera fait par les services de la DEAT4 accompagné par le service communication de la SR21.

Parallèlement à ces réunions, des groupes thématiques (intitulé « Club Tram Train ») réunissant les acteurs économiques seront animées par la SR21 et la DEAT4. A cette occasion, l'invitation à la Réunion de personnalité de dimension nationale ou internationale pourrait être envisagé.

## **II.3 Utilisation du support audiovisuel**

Le film présentant le Tram Train constitue un excellent support audiovisuel qui doit permettre une large conscientisation du public et pourra être également diffusé dans le réseau éducatif aux enfants et aux jeunes adultes qui seront les usagers du futur Tram Train.

L'intérêt d'un tel document réside plus dans la possibilité de visualiser concrètement la qualité de services apportée, que de montrer la faisabilité du Tram Train.

Il s'agit essentiellement dans ce cadre de montrer ce que sera le Tram Train dans la phase d'utilisation. Ces images virtuelles qui présentent l'aspect projeté de certains sites de passage du Tram Train pourront être intégrées dans la constitution des panneaux de présentation du projet et enrichiront les présentations sur support papier destinées au grand public.

## **II.4 Planning des réunions**

Une exposition permanente se tiendra dans chaque Mairie concernée par la première phase du tracé du Tram Train avec mise à disposition ou d'un registre ou permettant au public de consigner ses observations.

**Calendrier des réunions**

<i>Lieux</i>	<i>Dates</i>	<i>Horaires</i>
<b>Mairie du Port</b> Salle du Conseil Municipal	14 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Saint-Denis</b> Salle du Conseil Municipal	23 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Saint-Denis</b> Mairie Annexe de Sainte-Clotilde	26 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Saint-Denis</b> Mairie Annexe de la Montagne 15ème	27 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Saint-Denis</b> Mairie Annexe de la Montagne 8ème	28 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Sainte-Marie</b> Salle du Conseil Municipal ou Salle des Mariages	29 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de la Possession</b> Salle du Conseil Municipal	30 juin 2006	de 18 h 00 à 20 h 00
<b>Mairie de Saint-Paul</b> Salle du Conseil Municipal	4 juillet 2006	de 18 h 00 à 20 h 00

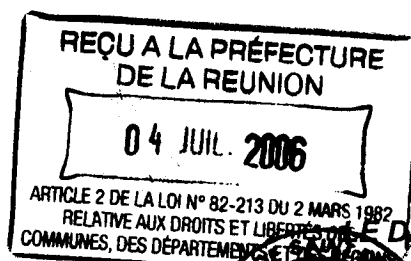
**Matériel d'exposition**

Jeu de panneaux flexibles sur PVC présentant :

- le tracé général du projet,
- les caractéristiques générales du projet,
- le tracé par la Commune,
- des perspectives du projet Tram Train en insertion.

Le bilan de la concertation vous sera soumis à une prochaine séance du Conseil Municipal.

*Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du jeudi 22 juin 2006  
et annexé à la Délibération n° 06/4-32*



**DEPUTE-MAIRE**

*219*

**Paul VICTORIA**